

CALENDRIER du 09 au 17 novembre 2024

N°1386

Samedi 9 novembre Dédicace de la basilique du Latran

09 h 00 Rencontre des animateurs de chants liturgiques
 10 h 45 Messe aux Capucins à VALRÉAS (uniquement pour les résidents)
 16 h 00 Rencontre des catéchumènes salle Cardinal Maury à VALRÉAS
18 h 00 Messe à l'église de RICHERENCHES
 à l'intention de la défunte Renée MATURIER

Dimanche 10 novembre 32^{ème} dimanche du Temps Ordinaire

09 h 30 Rencontre des jeunes CM2, 6^{ème}, 5^{ème} à la Maison Saint Jean-Paul II de VALRÉAS
09 h 30 Messe à l'église de VISAN à l'intention des défunts des familles DUBOURG, ORDENER, LION et SILVESTRE
10 h 45 Messe à l'église de VALRÉAS à l'intention des défunts Alain PEYSSON, Yves PRIORON, ancien curé de TAULIGNAN, Sarah LAGRANGE (10^{ème} anniv. de son décès) Marcelle BERNARD (11^{ème} anniv. de son décès) Charles AYROLLES (30^{ème} anniv. de son décès) Olivier AYROLLES (20^{ème} anniv. de son décès) et des familles PELEGRIN- ROCHE

Lundi 11 novembre Saint Martin de Tours

18 h 00 Groupe de prière à l'église de Valréas

Mardi 12 novembre Saint Josaphat

15 h 30 Chapelet à l'église de RICHERENCHES
 16 h 45 Catéchèse à la Maison Saint Jean-Paul II de VALRÉAS
 18 h 15 **Messe à l'église de VALRÉAS** à l'intention du défunt Jacques AUSSANDON

Mercredi 13 novembre Saint Vêran

08 h 30 **Messe à l'église de VALRÉAS**
 09 h 15 Catéchèse à l'ancien presbytère de VISAN
 10 h 30 Adoration, confessions, louanges l'église de VALRÉAS

Jeudi 14 novembre Saint Ruf

16 h 30 Catéchèse à l'église de RICHERENCHES
 16 h 45 Catéchèse à l'ancien presbytère de VISAN
 18 h 15 **Messe à l'église de VALRÉAS**

Vendredi 15 novembre

09 h 30 **Messe l'église de VALRÉAS**
 15 h 00 Réunion de quartier chez Suzette BATHELIER

Samedi 16 novembre

10 h 45 Éveil à la foi à la Maison Saint Jean-Paul II de VALRÉAS
 14 h 00 Éveil à la foi à l'église de RICHERENCHES
18 h 00 Messe à l'église de GRILLON

Dimanche 17 novembre 33^{ème} dimanche du Temps Ordinaire

09 h 00 Rencontre des jeunes CM2, 6^{ème}, 5^{ème} du collège Vallis à la Maison Saint Jean-Paul II de VALRÉAS
09 h 30 Messe à l'église de RICHERENCHES
 09 h 30 Catéchèse des CM2 pour la préparation à la Première Communion à la Maison St Jean-Paul II de VALRÉAS
10 h 45 Messe des familles à l'église de VALRÉAS
 à l'intention du défunt Rolland FAZENDE



COLLECTE ANNUELLE DU SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS -FRANCE

Qu'est-ce que l'Éveil à la Solidarité ? L'éveil à la solidarité constitue un élément important pour les acteurs du Secours Catholique qui sont le cœur du Secours et y jouent chaque année un rôle décisif, par leur engagement au quotidien, En tant que service d'Église, le Secours Catholique-Caritas France a plus que jamais besoin de la générosité de tous pour remplir la mission qu'il mène contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde.

Dans le Vaucluse, ce sont près de 450 bénévoles, répartis dans 24 équipes locales, qui accueillent et accompagnent au quotidien des familles et personnes en précarité, en partenariat étroit avec les services sociaux et les institutions. La **quête du week-end, du 16 et 17 novembre** est impérée et sera destinée au Secours Catholique. Les dons recueillis serviront à financer nos actions. L'appel à la générosité du Secours Catholique sera relayé dans toutes les paroisses pour permettre à la communauté chrétienne de soutenir les actions de l'association auprès des personnes en situation de précarité. À l'occasion de cette journée nationale, les bénévoles des équipes locales du Secours Catholique proposeront *des animations, des témoignages, une présence à la sortie de la messe.*

Plus que jamais, le Secours Catholique a besoin de vous !
 Merci pour votre soutien, de votre générosité et de l'accueil que vous leur témoignerez !

Contact : Christiane Schwanengel - Tél. 06.72.81.91.66
 Email : communication.840@secours-catholique.org

OFFREZ-VOUS UN CADEAU DE COUPLE POUR NOËL !

Cette année, pourquoi ne pas prendre un temps rien que pour vous deux ? La Pastorale familiale du diocèse d'Avignon, en partenariat avec la Communion Priscille et Aquila, vous propose un week-end de ressourcement pour couples. Vivez un 48 heures de « Cénacle Conjugal » à Notre Dame de Sainte Garde à Saint Didier, dès le vendredi 13 décembre à 18 h 00. Loin du stress des fêtes, recentrez-vous sur l'essentiel.

Inscription et information : pastoralefamiliale84@gmail.com

Bulletin Inter Paroissial

de l'Enclave des Papes - Grillon - Richerenches - Valréas - Visan

Courriel : paroisse-de-valreas@orange.fr ☎ Presbytère de VALRÉAS : 04. 90. 35. 02. 59.

Site internet : <https://www.enclave.paroisse84.fr> ou tapez **Paroisse de Valréas** dans votre navigateur



N° 1386- 2024.11.09

EVENEMENTS ET INVITATIONS

OBSÈQUES : à RICHERENCHES : Renée MATURIER née MENGhini 74 ans

à **VALRÉAS** : Alain PEYSSON 67 ans.

Nous les portons dans nos prières avec leurs familles et leurs proches.

PÈLERINAGE À NOTRE DAME DU LAUS

Dans le cadre de leur retraite annuelle, les Pénitents de Valréas et leur aumônier vous proposent de les accompagner à ND du Laus les 31 mai et 1^{er} juin 2025. Le montant de ce pèlerinage n'excèdera pas la somme de 170 euros comprenant le trajet en bus et les repas du samedi soir au dimanche midi ainsi que le couchage. Ce prix ne pourra être révisé qu'à la baisse selon le nombre de participants. Les préinscriptions seront prises à partir du 06 janvier 2025 ; les acomptes seront exigibles : 50 % avant le 29 mars 2025, 50 % 15 jours avant le départ. Contacts : 06 73 89 94 34 ou 04 90 35 00 92

FIN DU SYNODE : « QUE LES PAROLES SOIENT ACCOMPAGNÉES D'ACTES »

Le document final du Synode est intégré au magistère de l'Église : Après trois ans de travaux et de concertations, le Synode sur la synodalité a pris fin ce week-end. Les participants ont pu voter le document final de cette deuxième session, et les 155 articles du document ont tous été adoptés à la majorité des deux tiers. Fait rare, le pape François a annoncé qu'il ne produirait pas d'exhortation apostolique post-synodale, mais qu'il intégrait directement ce document au magistère : « Ce que nous avons approuvé est suffisant » a-t-il déclaré dans son discours de clôture, « le document contient déjà des indications très concrètes qui peuvent servir de guide pour la mission des Églises, sur les différents continents, dans des contextes différents : c'est pourquoi je le mets immédiatement à la disposition de tous. » Une Église qui « se salit les mains pour servir le Seigneur » « Pas une Église assise, une Église debout ». La messe de clôture a été célébrée dimanche 27 octobre en la basilique Saint-Pierre de Rome, en présence des participants au Synode : cardinaux, évêques, religieux, laïcs et délégués fraternels ainsi que les représentants des autres confessions chrétiennes. Devant près de 5 000 fidèles, le pape François a déclaré que « nous n'avons pas besoin d'une Église qui s'assoit et abandonne, mais d'une Église qui accueille le cri du monde et – je tiens à le dire, peut-être que certains seront scandalisés – une Église qui se salit les mains pour servir le Seigneur. »
Anne Van Merris pour Zenith.org

FIN DE VIE : LES PARTISANS DE L'AIDE A MOURIR ACCÉLÈRENT

La présidente de l'Assemblée Nationale, Yaël Braun-Pivet, a déclaré ce mardi 5 novembre avoir obtenu du gouvernement l'inscription du texte sur la fin de vie à l'ordre du jour dès la fin du mois de janvier 2025.

Elle l'avait promis : en septembre, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, avait exprimé son désir de voir le projet de loi sur la fin de vie de nouveau examiné "avant la fin de l'année". C'est finalement pour le début de l'année 2025 que la fin de vie opérera son grand retour dans les tuyaux parlementaires. Yaël Braun-Pivet a annoncé elle-même ce mardi 5 novembre avoir obtenu du gouvernement "l'engagement d'inscrire le texte sur la fin de vie à l'ordre du jour des semaines du 27 janvier et du 3 février 2025."

"Merci à Yaël Braun-Pivet, aux groupes parlementaires et au gouvernement qui ont permis cette inscription au 27 janvier prochain", s'est réjoui Olivier Falorni. Fervent défenseur de la légalisation du suicide assisté, le député MoDem avait déposé en septembre une nouvelle proposition de loi au contenu similaire à celui du projet interrompu, signée par 220 députés.

Pressions des partisans de l'aide à mourir

Le parcours de la légalisation de la fin de vie avait été interrompu par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin, qui avait entraîné la suspension et l'annulation de tous les textes en instance. Ces derniers doivent donc être déposés et examinés de nouveau par la nouvelle Assemblée composée à l'issue des élections législatives. Le projet de loi sur la fin de vie doit désormais suivre le processus législatif habituel, mais en repartant de zéro. Début octobre, Michel Barnier avait lui aussi annoncé sa volonté de reprendre les débats autour de ce sujet épineux, tout en insistant dans son discours de politique générale sur le développement des soins palliatifs, qu'il voulait renforcer dès 2025. Jusqu'ici, le Premier ministre est resté relativement évasif sur sa position personnelle en matière d'euthanasie et de suicide assisté. Jouant sur sa réputation incontestée de médiateur et de négociateur, Michel Barnier semble pondérer chaque argument en faveur ou en défaveur de la fin de vie. Il devrait ainsi, selon des informations du Figaro, rencontrer prochainement Jean Leonetti, maire LR d'Antibes et cardiologue de profession qui a donné son nom à deux lois sur les droits des malades en fin de vie (2005 et 2016). Depuis la suspension de l'examen du projet de loi, nombreuses ont été les charges pour faire reprendre la navette parlementaire à ce texte controversé. Selon le journal La Croix, d'anciens membres de la Convention citoyenne regroupés au sein d'une association devaient bientôt publier une "lettre ouverte" adressée au président de la République, au chef du gouvernement et à ses ministres, à la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, demandant "solennellement la reprise du débat en repartant de la proposition de loi (PPL) déposée dès juillet par le député MoDem Olivier Falorni".

"Il s'agit d'un projet de loi totalement contradictoire avec les urgences en matière de santé, pour lesquelles les Français attendent une réponse gouvernementale", réagit Tugdual Derville, porte-parole d'Alliance Vita. "Ces besoins sont ceux de l'accès aux soins, aux médecins, aux urgences, aux soins palliatifs... Nous sommes confrontés à une crise multiforme du système de santé, et tout ce que le gouvernement trouve à faire, c'est relancer un débat qui risque de lever l'interdit de tuer", s'insurge-t-il encore. "Sous couvert de liberté individuelle, cette loi risque d'être très permissive, faisant pression sur les personnes fragiles et les rendant indésirables à leurs propres yeux. Ce serait une façon pernicieuse de leur faire croire qu'elles doivent tout simplement prévoir leur sortie."

Pour rappel, juste avant que ne soient interrompus les débats parlementaires, les députés avaient adopté en première lecture l'article 5 du projet de loi qui consacrait à la fois le suicide assisté et l'euthanasie, autorisés selon plusieurs critères cumulatifs. Il restait encore 15 articles à examiner sur 21 avant le vote solennel.

Cécile Séveirac pour Aletheia.org